

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

RECENSEMENT

La procédure à suivre dès 16 ans

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

► Où et comment se faire recenser ?

Pour se faire recenser, il faut se présenter :
- à la mairie du domicile,
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...)
Sur Internet, vous pouvez aussi créer votre compte sur www.mon.service-public.fr
Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille. Allez dans la rubrique "catalogue des services", cliquez sur "les démarches", puis, dans la zone "recherche", tapez "recensement citoyen en ligne". Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

► Déclaration

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant : son état civil (nom, prénoms, date et lieu

de naissance...), ses domicile et résidence, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

► Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la Journée défense et citoyenneté, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministère de la Défense.
Lors du recensement, l'intéressé reçoit une première information, par le maire ou son représentant, sur ses obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation. Il est informé également sur la convocation à la Journée défense et citoyenneté, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cette journée. Une attestation de recensement lui est délivrée. Elle mentionne :
- les nom et prénoms de l'inté-

ressé
- ses date et lieu de naissance
- ses domicile et résidence
- la commune ou le consulat de recensement
- la date d'établissement de l'attestation.
Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

► Attestation de recensement

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au centre du service national dont dépend l'intéressé.

► Changement de domicile ou de situation

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé doit le signaler à son centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 1718*01. Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à quatre mois.

ÉTAT CIVIL

VALENCE
NAISSANCES.

Milo, Maurice, Jean Blond né le 3 août, domicilié à Bourg-de-Péage.

Ethan, Steven Vanden Broeck, né le 4 août, domicilié à Valence.

Julio, Damien Sapet, né le 4 août, domicilié à Tain-l'Hermitage.

Lyana, Myla Reche, Berganzoni, née le 5 août, domiciliée à Laveyron.

Gabin, Patrick, Jean Bobenrieth, né le 4 août, domicilié à Saint-Marcel-lès-Valence.

Nalia Ghanay, née le 3 août, domiciliée à Bourg-lès-Valence.

Jasmine, Souad, Martine Quemper, née le 4 août, do-

miliée à Étoile-sur-Rhône.
Camille, Sacha, Frédéric Hembert Duvivier, né le 4 août, domicilié à Soyons.

Eliott, Louis Rivier, né le 7 août, domicilié à Oriol-en-Royans.

Raphaël, Ethan, Légolas Revel, né le 8 août, domicilié à Bourg-lès-Valence.

Héloïse, Marion, Geneviève Faget, née le 6 août, domiciliée à Montéliar.

Robert Nazarian, né le 5 août, domicilié à Valence.

Maël Gilbert, André Dorel, né le 7 août, domicilié à Parans.

Ilyes Lafdail, né le 9 août, domicilié à Guilherand-Granges.

DÉCÈS.

Hadba Toubal veuve de Hocine Atbi, décédée le 5 août à l'âge de 77 ans, domiciliée à Valence.

Denise Louise, Marguerite Essieux veuve de Claude Darcis, décédée le 5 août à l'âge de 91 ans, domiciliée à Beauvallon.

Marc, Jean-Marie Boyer, décédé le 6 août à l'âge de 92 ans, domicilié à Valence.

Romain Besozzi, décédé le 3 août à l'âge de 33 ans, domicilié à Donzère.

Andrée, Jeanine Vallet veuve de Claude Faure, décédée le 7 août à l'âge de 76 ans, domiciliée à Valence.

Jeannine, Emilienne Orand veuve de Antonio Souto

Otero, décédée le 7 août à l'âge de 91 ans, domiciliée à Valence.

Robert Gabryelczyk, décédé le 8 août à l'âge de 78 ans, domicilié à Livron-sur-Drôme.

Paul, Gérard Bernadac, décédé le 9 août à l'âge de 79 ans, domicilié à Lorient-sur-Drôme.

Rosemonde Garcia épouse de Joël Guillemaud, décédée le 10 août à l'âge de 75 ans, domiciliée à Valence.

Joseph Fernandez, décédé le 9 août à l'âge de 77 ans, domicilié à Valence.

Simonne, Christianne Faure veuve de Fernand Fraisse, décédée le 10 août à l'âge de 95 ans, domiciliée à Livron-sur-Drôme.

ADMINISTRATION

Déclarer une naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance doit être effectuée.

La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant.

Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par

le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant. La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé par un officier d'état civil.

A fournir :
- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.
- La déclaration si les parents souhaitent utiliser cette faculté.
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance.
- Le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà.

AVIS

Avis administratifs

PRÉFET DE LA DRÔME

Avis

Mise en place du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des cours d'eau des bassins versants de la Véore et de la Barberolle

Par arrêté préfectoral n°26-2018-07-30-006 du 30 juillet 2018, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo CAVRA est autorisée à mettre en œuvre le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des cours d'eau des bassins versants de la Véore et de la Barberolle sur les communes de Alixan, Alex, Ambronil, Barbères, Barcelonne, Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Besayes, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Charpey, Chateaudouble, Combovin, Etoile-sur-Rhône, La Baume-Cornillane, Livron-sur-Drôme, Malissard, Montéleger, Montéliar, Montmeyran, Mouton, Montvendre, Ourches, Peyrus, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Vincent-la-Commanderie, Uplie, Valence, Vanaveys-la-Rochette. Ces travaux sont déclarés d'intérêt général.

Les prescriptions prévues par l'arrêté susvisé constituent une protection suffisante contre les dangers ou inconvénients définis par le code de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est à la disposition du public en mairies susvisées, en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques) et sur le site Internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr).

102578200

COMMUNE DE CHATUZANGE LE GOUBET

Approbation de la déclaration de projet n°3 relative au projet de réalisation d'un Village de santé à Pizançon emportant mise en compatibilité du PLU

Par délibération n° 2018-68 du 8 août 2018, le conseil municipal a approuvé la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de réalisation d'un Village de santé à Pizançon et approuvé la mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un Village de santé à Pizançon.

Cette délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal local ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnée à l'article R2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Chatuzange le Goubet et en Préfecture.

103001600

Plan local d'urbanisme

montélimar
agglomérationMONTÉLIMAR
AGGLOMÉRATION

Avis au public

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Les Tourrettes

Par arrêté n° 2018.08.17A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Montélimar agglomération a prescrit l'ouverture de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de LES TOURRETTES, pour une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus.

L'objet de la modification simplifiée consiste à faire évoluer :
- L'orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 dite centre-village, relative à la zone AUa du centre-bourg et notamment : les espaces publics, stationnements et leur traitement paysager ; les fronts bâtis et la répartition de la mixité fonctionnelle ; la desserte des îlots et la liaison douce ;
- L'OAP n° 2 dite Nord village, relative à la zone AU, tranches n° 3 et 4, et notamment : la correction d'une erreur matérielle dans la retranscription de l'Espace Boisé Classé (EBC) ; la subdivision de la tranche 4 ; la desserte viaire des nouvelles tranches ; le front bâti de long de la RN7.

Le règlement applicable à la zone AU.
L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération Montélimar agglomération.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 Montélimar - Mme MARIE - 04 75 00 26 15.
Le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés pendant toute la durée de consultation du vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web

DROME-ARDECHE
Sylvie Di Giacomo
>> 04 75 79 78 56
Ana Bartel
>> 04 75 72 77 53
LDLlegales26@ledauphine.com
LDLlegales07@ledauphine.com

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

bureaux :
- à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 Montélimar
- en Mairie de Les Tourrettes, 1, place de la Mairie, 26740 Les Tourrettes
Le dossier sera également mis en ligne sur les sites internet de :
- la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération : www.montelimar-agglo.fr, rubrique urbanisme
- la commune Les Tourrettes : www.les-tourrettes.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet (en Mairie de Les Tourrettes et à la Direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération), ou les adresser par écrit à :
Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération - Direction de l'Urbanisme - Maison des Services Publics - 1, avenue Saint Martin - 26200 Montélimar. A l'expiration du délai de consultation du public, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération ou son représentant. Le bilan de la consultation du public sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération. Le même Conseil Communautaire se prononcera alors également sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Les Tourrettes.

103076700

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2018 à Roche Saint Secret Beconne, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle / SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Art Caro France
Objet social : Travaux de revêtement des sols et des murs
Siège social : 315, chemin du darut 26770 Roche Saint Secret Beconne
Capital social : 2000€
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : Mr Jérôme MATHON demeurant : 315, chemin du Darut 26770 Roche Saint Secret Beconne
Cession de parts ou d'actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Admission aux Assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Immatriculation en cours au RCS de Romans sur Isère.
Pour avis, La Présidence.

895827800

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
L'avis implique un marché public.
Objet : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un schéma d'aménagement d'une ZAE dans une démarche EIT.
Référence acheteur : CAS1806
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Description : Les prestations sont divisées en cinq tranches :
Une tranche ferme : « Réalisation d'un diagnostic ».
Quatre tranches optionnelles :
-Tranche optionnelle n°1 « Aide à la mise en compatibilité du PLU de PEALUGRES »
- Tranche optionnelle n°2 « Mission de concertation »
- Tranche optionnelle n°3 « Aide à la réalisation du dossier d'enquête publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation »
- Tranche optionnelle n°4 « Réalisation des autres autorisations administratives d'urbanisme »
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Conditions relatives au contrat
Forme juridique : En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint

avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.
Justification : complexité des études/délais réglementaires contraints.

Critères d'attribution : Valeur technique (60 points)
Prix (40 points)

Remise des offres : 20/09/18 à 15h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Une visite, unique et facultative, est proposée aux candidats le 5 septembre à 14h00. Pour plus de détail, cf le règlement de la consultation.

Envoi à la publication le : 13/08/18
Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103111500

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
L'avis implique un marché public
Objet : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la constitution de dossiers réglementaires environnementaux.
Référence acheteur : CAS1805
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée

Description : Les prestations sont divisées en six tranches :
Une tranche ferme : « Réalisation d'un diagnostic ».
Cinq tranches optionnelles :
-Tranche optionnelle n°1 «Etude faune flore 4 saisons complémentaire»
-Tranche optionnelle n°2 « Rédaction du dossier de défrichement »
-Tranche optionnelle n°3 « Aide à la concertation »
-Tranche optionnelle n°4 « Aide à la réalisation du dossier d'enquête publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation »
-Tranche optionnelle n°5 «Réalisation de la demande d'enquête publique dans le cadre d'un dossier réglementaire environnemental».

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Conditions relatives au contrat
Forme juridique : En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.
Justification : complexité des études/délais réglementaires contraints.

Critères d'attribution : Valeur technique (60 points)
Prix (40 points)

Remise des offres : 20/09/18 à 15h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :Une visite, unique et facultative, est proposée aux candidats le 5 septembre à 14h00. Pour plus de détail, cf le règlement de la consultation.

Envoi à la publication le : 13/08/18
Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103112000

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de rénovation des locaux A1-A2 du pôle entrepreneurial de Vidalon
Lot 5 Plomberie Chauffage Ventilation
Référence acheteur : CAB1801
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45330000 - Travaux de plomberie
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 2

103112000

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Travaux de rénovation des locaux A1-A2 du pôle entrepreneurial de Vidalon
Lot 5 Plomberie Chauffage Ventilation
Référence acheteur : CAS1801
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45330000 - Travaux de plomberie
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 2

103112000

Date d'attribution : 25/06/18
Marché n° : CAB1801
ENTREPRISE SALLEE SAS, 38-40 rue Latécoère, 26000 VALENCE
Montant HT : 6 711,30 Euros
Envoi le 13/08/18 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103111100

ANNONAY RHÔNE AGGLO

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Prestations de curage et de vidange sur les ouvrages et réseaux publics d'assainissement de la communauté d'agglomération
Référence acheteur : CAS1802
Nature du marché : Services
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 90470000 - Services de curage des égouts
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 18/07/18
Marché n° : CAS1802
AVBL, 3 rue des sources - Parc d'activités marenton 3, 07100 ANNONAY
Montant HT : 220 000,00 Euros
Renseignements complémentaires
Le montant maximum pour la durée du marché est de 220 000 € H.T.
Envoi le 13/08/18 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103111300

ANNONAY RHÔNE AGGLO

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Travaux de rénovation des locaux A1-A2 du pôle entrepreneurial de Vidalon
Référence acheteur : CAB1703
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45410000 - Travaux de plâtrerie
Attribution du marché
LOT N° 1 - démolition gros oeuvre
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 25/06/18
Marché n° : CAB1703
ROLAND GIRARD, 197 chemin de Carmieux , 07100 BOULIEU LES ANNONAY
Montant HT : 51 543,61 Euros
LOT N° 2 - Plâtrerie isolation sols soutes peintures
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 25/06/18
Marché n° : CAB1703
ID-AL, 80 chemin de charlieu - ZA de massas, 07430 SAINT CLAIR
Montant HT : 75 342,21 Euros
LOT N° 3 - menuiseries intérieures extérieures
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 25/06/18
Marché n° : CAB1703
SAS MHV, 14 rue Daniel MERCIER, 07100 ANNONAY
Montant HT : 15 373,80 Euros
LOT N° 4 - Electricité et protection incendie
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 25/06/18
Marché n° : CAB1703
VOLOZAN ELECTRICITE, 200 impasse de Grasset, 07340 ANDANCE
Montant HT : 14 229,20 Euros
LOT N° 5 - plomberie chauffage ventilation
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
Envoi le 13/08/18 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103111300

ANNONAY RHÔNE AGGLO

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Contrôles des branchements privés au réseau d'assainissement collectif
Référence acheteur : CAS1803
Nature du marché : Services
Procédure adaptée
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 07/08/18
HOCLENE ENVIRONNEMENT, 14 rue Marcel Sembat, 42100 SAINT ETIENNE
Montant HT : 110 000,00 Euros
Renseignements complémentaires
Le montant indiqué ci-dessus est le montant maximum pour la première période ainsi que pour la période de reconduction.
Envoi le 13/08/18 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.achatpublic.com/>

103111700

ANNONAY RHÔNE AGGLO

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Travaux de rénovation des locaux A1-A2 du pôle entrepreneurial de Vidalon
Lot 5 Plomberie Chauffage Ventilation
Référence acheteur : CAB1801
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45330000 - Travaux de plomberie
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 2

103112000

ANNONAY RHÔNE AGGLO

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis d'attribution

M. le Président
Château de la Lombardière - 07430 Davézieux
Objet : Travaux de rénovation des locaux A1-A2 du pôle entrepreneurial de Vidalon

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LES TOURRETTES

Par arrêté n°2018.08.17A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de LES TOURRETTES, pour une durée de 32 jours consécutifs, du **vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus**.

L'objet de la modification simplifiée consiste à faire évoluer :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 dite centre-village, relative à la zone AUa du centre-bourg et notamment : les espaces publics, stationnements et leur traitement paysager ; les fronts bâtis et la répartition de la mixité fonctionnelle ; la desserte des îlots et la liaison douce ;
- L'OAP n°2 dite Nord village, relative à la zone AU, tranches n°3 et 4, et notamment : la correction d'une erreur matérielle dans la retranscription de l'Espace Boisé Classé (EBC) ; la subdivision de la tranche 4 ; la desserte viaire des nouvelles tranches ; le front bâti de long de la RN7 ;
- Le règlement applicable à la zone AU.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

- la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR - Mme MARIE – 04.75.00.26.15

Le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés pendant toute la durée de consultation du **vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux** :

- à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR
- en Mairie de LES TOURRETTES, 1 Place de la Mairie, 26740 LES TOURRETTES

Le dossier sera également mis en ligne sur les sites internet de :

- la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION : www.montelmar-agglo.fr , rubrique urbanisme
- la commune LES TOURRETTES : www.lestourrettes.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet (en Mairie de LES TOURRETTES et à la Direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION), ou les adresser par écrit à :

Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION

Direction de l'Urbanisme

Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint Martin – 26 200 MONTELIMAR

A l'expiration du délai de consultation du public, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION ou son représentant. Le bilan de la consultation du public sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION. Le même Conseil Communautaire se prononcera alors également sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de LES TOURRETTES.



Vous agrandissez une maison individuelle ou des annexes ?

Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante ?

Votre projet comprend des démolitions ?

Pour savoir précisément à quelles formalités sont soumis vos travaux, renseignez vous auprès du service Urbanisme de la mairie.

PLU

Veillez trouver ci-joint PLU de la Commune

PLU 2015

AVAP

Veillez trouver ci-joint AVAP de la Commune

AVAP

PPM Chapelle Saint Didier

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°01 DU PLU

Avis_publication_A3

4_-_Arrt_n2018-08-17-A_ouverture_mise_consultation

14 Modification simplifiée n°01 du PLU de la Commune

14 Vide grenier nocturne

Nos dernières actus

	02-08-2018 CANICULE VIGILANCE ORANGE
	05-07-2018 FRÉQUENCES TNT CHANGENT!!
	06-04-2018 CARNAVAVAL

[TOUT VOIR](#)